



Succession et dette et héritage

Par **kariseb**, le 17/05/2016 à 12:12

Bonjour, lors du divorce en 2008 nous n'avons pas fait la séparation de bien et j'ai une dette de 135000,00euros à mon nom ainsi qu'une hypothèque(avec la dette) depuis 1994 sur la maison. Est-elle légale depuis tout ce temps ? Nous souhaitons la vendre et j'aimerais savoir si je peux donner ma part aux enfants sans leur créer de problèmes s'il vous plaît ? Ou peut-être faire racheter ma part serait plus simple ? Avant le mariage nous avons fait un acte notarié au dernier vivant, pour renseignement. Je suis perdue et surtout en colère de me faire spolier (pour une chose que je ne suis même pas concernée!!) et surtout la crainte que cela retombe sur mes enfants!!!
Je vous remercie par avance, Karine ...

Par **morobar**, le 17/05/2016 à 19:38

Bjr,
Direction le notaire que vous connaissez déjà, on ne sait même pas qui habite la maison, qui rembourse les emprunts qui courent, l'âge des enfants...